

2F HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 555 000 euros
Siège Social : 3 RUE DU PONT DE CRETEIL, 94100 SAINT MAUR DES DES FOSSES
Société en cours de constitution

ACTE DE NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

LES SOUSSIGNES :

Monsieur FRANCISCO JIMENEZ
Né le 06/07/1982 à CRETEIL
De nationalité FRANCAISE
Demeurant au 1 rue des Aunettes, 94380 BONNEUIL SUR MARNE, FRANCE

Monsieur FARIS AIT-OUAHIOUNE
Né le 31/07/1977 à SUCY EN BRIE
De nationalité FRANCAISE
Demeurant au 109 rue Albert de Mun, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, FRANCE

Agissant en qualité de seuls Associés de la Société à responsabilité limitée 2F HOLDING au capital de 555 000 euros, dont le siège social est situé au 3 RUE DU PONT DE CRETEIL, 94100 SAINT MAUR DES DES FOSSES, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL.

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts afin de désigner les premiers Gérants de la Société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

Les Associés décident de nommer en qualité de premiers Gérants de la Société pour une durée indéterminée :

- Monsieur FRANCISCO JIMENEZ
Demeurant 1 rue des Aunettes, 94380 BONNEUIL SUR MARNE, FRANCE
de nationalité FRANCAISE
- Monsieur FARIS AIT-OUAHIOUNE
Demeurant 109 rue Albert de Mun, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, FRANCE
de nationalité FRANCAISE

Les Gérants déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et affirment n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer leur mandat.

Les Gérants exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Au titre de leurs fonctions, les Gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des Associés. Ils auront droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement.

POUVOIR A L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les soussignés donnent tous pouvoirs à Monsieur Alan MINIOU - HMCC à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour l'accomplissement de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à SAINT MAUR DES DES FOSSES.

Le 22 juillet 2025

En 2 exemplaires

FRANCISCO JIMENEZ

FARIS AIT-OUAHIUNE